

**ARIANE**  
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €uros  
Siège social : 3 rue des Mimosas – Immeuble 1.618 - 22190 PLERIN  
842 891 905 RCS SAINT-BRIEUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 28 JUIN 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation**  
**du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023**

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 1.181.672 €uros, de la manière suivante :

**Bénéfice de l'exercice ..... 1.181.672 €uros**

- A titre de distribution à l'associé unique, la totalité soit 1.181.672 €uros  
*Soit un dividende de 2.363 €uros (valeur arrondie) par action*

Compte tenu de cette affectation, l'Associé unique constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à la somme de 5.500 €uros.

Le dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Il est précisé que le dividende mis en distribution, soit 1.181.672 €uros, est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 €uros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 €uros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

D

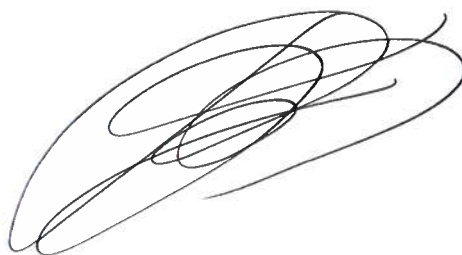
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

<b>Exercice</b>	<b>Montant distribué</b>	<b>Montant éligible à l'abattement</b>	<b>Montant non éligible à l'abattement</b>
31/03/2022	271.722 €uros	271.722 €uros	--
31/03/2021	170.778 €uros	170.778 €uros	--
15/12/2020	119.879 €uros	--	--

Certifié conforme

**Monsieur Arlan BOULAIN**  
**Associé unique et Président,**



## Bilan Actif

		31/03/2023			31/03/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	44 167	4 098	40 069	108 518
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	692 940		692 940	5 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL ( II )</b>		<b>737 107</b>	<b>4 098</b>	<b>733 009</b>	<b>113 518</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	9 649		9 649	26 400
	Autres créances	43 204		43 204	2 599
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	1 153 687		1 153 687	317 946	
Charges constatées d'avance	2 014		2 014	2 456	
<b>TOTAL ( III )</b>		<b>1 208 554</b>		<b>1 208 554</b>	<b>349 401</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecarts de conversion actif ( VI )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>1 945 661</b>	<b>4 098</b>	<b>1 941 563</b>	<b>462 919</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/03/2023	31/03/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 181 672	271 722	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 187 172</b>	<b>277 222</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	637 466	113 750
	Emprunts et dettes financières divers (3)	69 291	259
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 363	6 119
	Dettes fiscales et sociales	6 735	45 747
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	31 537	19 821	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>754 391</b>	<b>185 696</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 941 563</b>	<b>462 919</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 181 671,87	271 722,10
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	163 304	99 246	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

## Compte de Résultat 1/2

				31/03/2023	31/03/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	272 041		272 041	464 000
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>272 041</b>		<b>272 041</b>	<b>464 000</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits			21	6	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>272 062</b>	<b>464 006</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			63 283	48 736
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 206	2 155
	Salaires et traitements			15 164	10 109
	Charges sociales du personnel			5 532	3 679
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			16 079	27 300
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1	1	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>102 264</b>	<b>91 980</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>169 798</b>	<b>372 025</b>

## Compte de Résultat 2/2

		31/03/2023	31/03/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		169 798	372 025
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	300 000	
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>300 000</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 505	
	<b>Total des charges financières</b>	<b>5 505</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		294 495	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOS</b>		464 292	372 025
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	867 922	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>867 922</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	97 196	
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>97 196</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		770 726	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		53 347	100 303
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 439 984</b>	<b>464 006</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>258 312</b>	<b>192 283</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 181 672</b>	<b>271 722</b>

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Règles et Méthodes Comptables

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

( Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

( Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 941 563** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 439 984** euros et un total **charges** de **258 312** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 181 672** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Immobilisations Incorporelles :

Conformément au règlement ANC 2015-06, en cas d'inscription d'éléments de fonds commercial à l'actif du bilan, ce dernier n'est pas amorti dès lors qu'il n'a pas de durée limitée. Par contre, il a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui n'a pas conduit à constater une

# Règles et Méthodes Comptables

dépréciation.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

**S.A.S. ARIANE**  
**3 rue des Mimosas**  
  
**22190 PLERIN**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31/03/2023**

**PLÉRIN**

Rue du chalutier Forban  
22194 PLERIN CEDEX  
Tél. : 02 96 58 62 10  
plerin@cohesio.net

**RENNES**

105 avenue Henri Fréville  
BP 90142  
35201 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 50 31 92  
rennes@cohesio.net

**QUIMPER**

Immeuble «Les Galaxies»  
33 rue Marcel Paul  
29000 QUIMPER  
Tél. : 02 98 10 09 43  
quimper@cohesio.net

**VANNES**

3, Allée F.J. Broussais  
56000 VANNES  
Tél. : 02 22 48 11 70  
vannes@cohesio.net

[www.cohesio.net](http://www.cohesio.net)

**SAS ARIANE**  
**3 rue des Mimosas**  
**22190 PLERIN**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

A l'associé,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ARIANE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ARIANE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**PLÉRIN**  
Rue du chalutier Forban  
22194 PLÉRIN CEDEX  
Tél. : 02 96 58 62 10  
plerin@cohesio.net

**RENNES**  
105 avenue Henri Fréville  
BP 90142  
35201 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 50 31 92  
rennes@cohesio.net

**QUIMPER**  
Immeuble «Les Galaxies»  
38 rue Marcel Paul  
29000 QUIMPER  
Tél. : 02 98 10 09 43  
quimper@cohesio.net

**VANNES**  
3, Allée F.J. Broussais  
56000 VANNES  
Tél. : 02 22 48 11 70  
vannes@cohesio.net



[www.cohesio.net](http://www.cohesio.net)

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites dans l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ARIANE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PLERIN, le 12 juin 2023

**COHESIO - SAS PARIS DENIS BALANANT ET ASSOCIES**

Représentée par **Hubert CHARBONNEAU**

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Avenue du Chalutier Le Forban  
BP 419 - 22194 PLERIN Cedex  
Tél. 02 96 58 62 10 - Fax 02 96 74 63 10  
SAS PARIS-DENIS-BALANANT et Ass. - Siret : 422 005 635  
[www.cohesio.net](http://www.cohesio.net)

## **ANNEXE « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan Actif

VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

		31/03/2023			31/03/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	44 167	4 098	40 069	108 518
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	692 940		692 940	5 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>737 107</b>	<b>4 098</b>	<b>733 009</b>	<b>113 518</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	9 649		9 649	26 400
	Autres créances	43 204		43 204	2 599
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	1 153 687		1 153 687	317 946	
Charges constatées d'avance	2 014		2 014	2 456	
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>1 208 554</b>		<b>1 208 554</b>	<b>349 401</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecarts de conversion actif ( VI )				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>1 945 661</b>	<b>4 098</b>	<b>1 941 563</b>	<b>462 919</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

		31/03/2023	31/03/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	1 181 672	271 722
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 187 172</b>	<b>277 222</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	637 466	113 750
	Emprunts et dettes financières divers (3)	69 291	259
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 363	6 119
	Dettes fiscales et sociales	6 735	45 747
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 537	19 821	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>754 391</b>	<b>185 696</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 941 563</b>	<b>462 919</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 181 671,87	271 722,10
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	163 304	99 246	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

# Compte de Résultat

VISÉ PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

1/2

				31/03/2023	31/03/2022	
		France	Exportation	12 mois	12 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)	272 041		272 041	464 000	
	Montant net du chiffre d'affaires	272 041		272 041	464 000	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			21	6	
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>272 062</b>	<b>464 006</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock					
	Autres achats et charges externes			63 283	48 736	
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 206	2 155	
	Salaires et traitements			15 164	10 109	
	Charges sociales du personnel			5 532	3 679	
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			16 079	27 300	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges			1	1	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>102 264</b>	<b>91 980</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>169 798</b>	<b>372 026</b>

## Compte de Résultat 2/2

		31/03/2023	31/03/2022
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		169 798	372 025
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	300 000	
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>300 000</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 505	
	<b>Total des charges financières</b>	<b>5 505</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>294 495</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>464 292</b>	<b>372 025</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	867 922	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>867 922</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	97 196	
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>97 196</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>770 726</b>	
<b>PARTICIPATION DES SALAIRES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		<b>53 347</b>	<b>100 303</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 439 984 258 312</b>	<b>464 006 192 283</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 181 672</b>	<b>271 722</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## Règles et Méthodes Comptables

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

( Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

( Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 941 563 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 439 984 euros** et un total **charges** de **258 312 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 181 672 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

#### **Immobilisations**

Immobilisations Incorporelles :

Conformément au règlement ANC 2015-06, en cas d'inscription d'éléments de fonds commercial à l'actif du bilan, ce dernier n'est pas amorti dès lors qu'il n'a pas de durée limitée. Par contre, il a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui n'a pas conduit à constater une

## Règles et Méthodes Comptables

dépréciation.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.